



- École de Musique
- de Villeneuve et environs

Tarifs annuels dès août 2024

S'initier à la musique

- Eveil musical
- Initiation parent-enfant
- Initiation musicale



Initiation musicale

Cours de 45 minutes par semaine

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud
fr. 600.- (300.- semestre)

Elèves hors canton
fr. 800.- (400.- semestre)

Cours individuel

Apprendre et jouer d'un instrument

Durée hebdomadaire	Elèves domiciliés dans le canton de Vaud	Elèves hors canton / adultes
30 minutes	fr. 1200.- (600.- semestre)	fr. 2600.-
40 minutes	fr. 1440.- (720.- semestre)	fr. 3000.-
50 minutes	fr. 1680.- (840.- semestre)	fr. 3500.-
60 minutes	fr. 1920.- (960.- semestre)	fr. 3950.-

Instruments à vent

Elèves débutants pour une durée d'une année. Instrument à vent uniquement : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette.

Cours de 40 minutes par semaine : fr. 840.- par année par élève
(420.- semestre)

Cours à deux

Rabais famille

Un rabais est accordé aux élèves de moins de 20 ans, étudiants et apprentis jusqu'à 25 ans d'une même famille qui prennent des cours individuels : 25 % à partir du 2ème enfant.

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud

Jusqu'à 2ème Harmos

20 minutes de cours individuel + 18 cours collectif de 40 minutes
fr. 1200.- (600.- semestre)

Violoncelle
Suzuki

Dès 3ème Harmos

30 minutes de cours individuel + 18 cours collectif de 40 minutes
fr. 1440.- (720.- semestre)

Cours collectif

Ateliers, ensembles

offert aux élèves inscrits à un cours individuel

Orchestre des écoles

offert aux élèves inscrits à un cours individuel et/ou
scolarisé dans l'établissement de Villeneuve Haut-Lac

Solfège (45') fr. 300.- (150.- semestre)

Cours de flûte à bec à deux ou trois (40') fr. 420.- (210.- semestre)

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève. Prière de se référer au règlement communale concernant les aides individuelles pour les études musicales.

Aides
individuelles

Cours
individuel

Adultes

dès 25 ans ou 20 si non apprenti-e-s ou étudiant-e-s

Horaire à déterminer avec la professeur



Carnet de 3 heures fr. 360.-



Carnet de 6 heures fr. 720.-

L'école de musique de Villeneuve & Environs est membre de l'ASEM (Association Suisse des Ecoles de Musique, de l'AVCEM (Association Vaudoise des Conservatoires et Ecoles de Musique) et est reconnue par la FEM (Fondation pour l'Enseignement de la Musique)

